

## 4 Description des huit aires protégées projetées



Photo 20. Réserve écologique Paul-Provencher (D. Boisjoly, MDDEP)

### 4.5 Réserve de biodiversité et réserve écologique projetées Paul-Provencher

#### 4.5.1 Localisation, limites et dimensions des réserves projetées

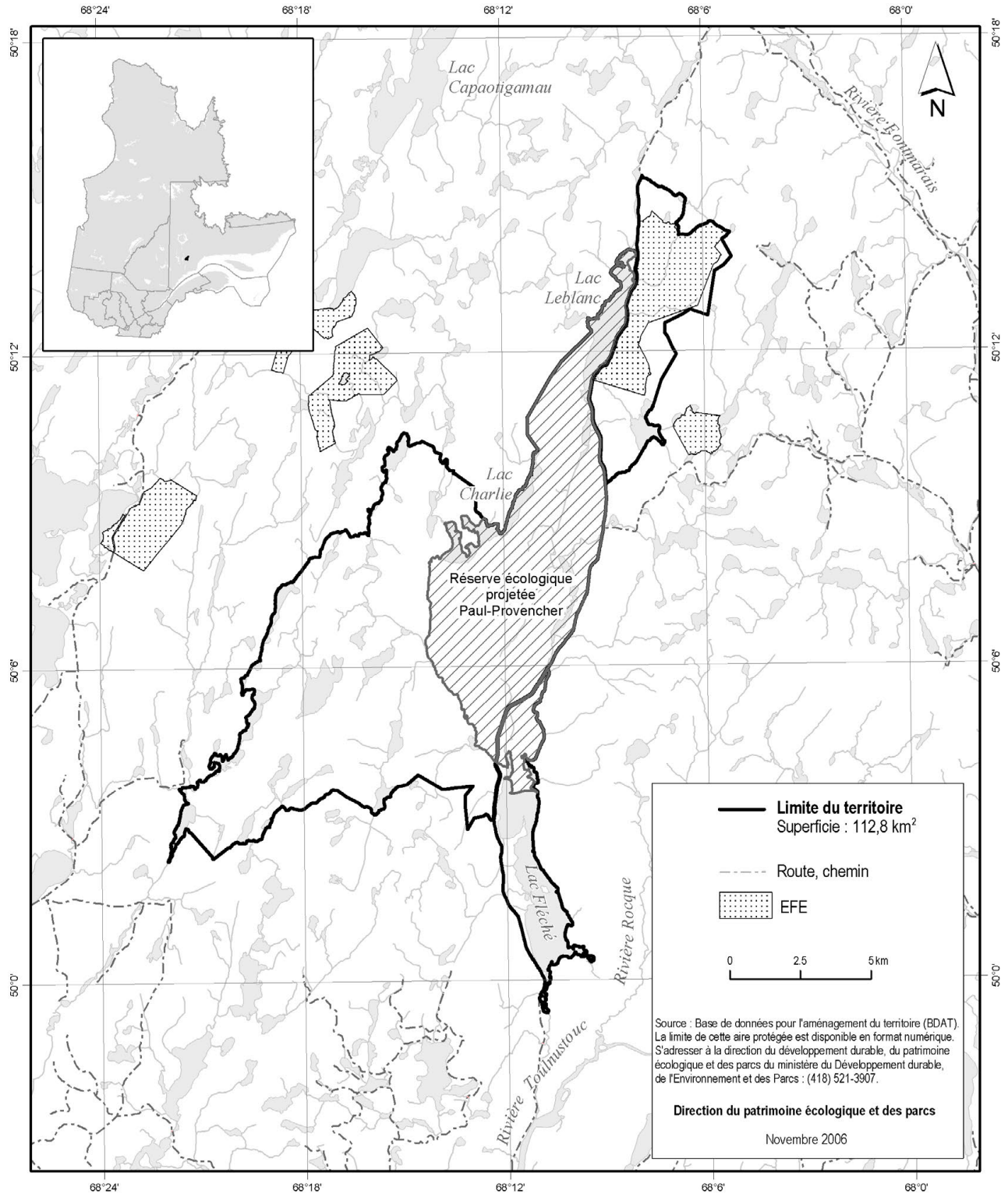
La réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher se situe dans la région administrative de la Côte-Nord, entre le 49° 59' et le 50° 16' de latitude nord et le 68°05' et le 68°23' de longitude ouest. Elle se localise à près d'une centaine de kilomètres au nord de Baie-Comeau. Elle occupe une superficie de 112,8 km<sup>2</sup> dans le territoire non organisé de Rivière-aux-Outardes de la municipalité régionale de comté (MRC) de Manicouagan (figure 61).

La réserve de biodiversité projetée est divisée en deux secteurs par la réserve écologique projetée Paul-Provencher dont la superficie est de 52,2 km<sup>2</sup>. Un chemin non pavé carrossable traverse ces deux aires protégées projetées dans l'axe nord-sud. La superficie des aires protégées projetées combinées représente un total de 165 km<sup>2</sup>.

#### 4.5.2 Cadre légal

Les statuts légaux actuels du territoire ci-après décrit sont celui de réserve de biodiversité projetée et de réserve écologique projetée, statut régi par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q. c. C-61.01). Le régime des activités de la réserve de biodiversité projetée est régi par la Loi ainsi que par son plan de

Figure 61. Localisations et limites de la réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher telles que présentées au plan sommaire de conservation



**Réserve de biodiversité projetée**  
**Paul-Provencher**  
(nom provisoire)

**Développement durable,  
Environnement  
et Parcs**  
**Québec**

conservation. Le MDDEP souhaite fusionner ces deux aires protégées projetées et le statut final visé est celui de réserve de biodiversité. Les descriptions et analyses qui suivent portent sur ces deux aires protégées projetées fusionnées.

### 4.5.3 Toponyme

Le toponyme proposé à la suite de l'attribution du statut permanent de protection est celui de réserve de biodiversité Paul-Provencher. Selon la Commission de toponymie du Québec, le nom rappelle la mémoire de Paul Provencher (1902-1982) qui est originaire de

Trois-Rivières. Celui-ci a fait ses études en foresterie à l'Université Laval où il obtient son diplôme en 1925. En 1929, Provencher entre au service de la Quebec North Shore Paper Company dans le but de procéder à des inventaires forestiers dans les bassins des rivières Manicouagan, Franquelin, Toulmoustouc et aux Rochers. Par la suite, il devient directeur des opérations forestières pour la même compagnie. Parallèlement, il s'intéresse à la survie en forêt, à la photographie, à la peinture et à la culture innue. Installé à Baie-Comeau à compter de 1937, il sera, grâce à ses dons de communicateur, relationniste et guide pour de nombreux visiteurs.



#### 4.5.4 Écologie

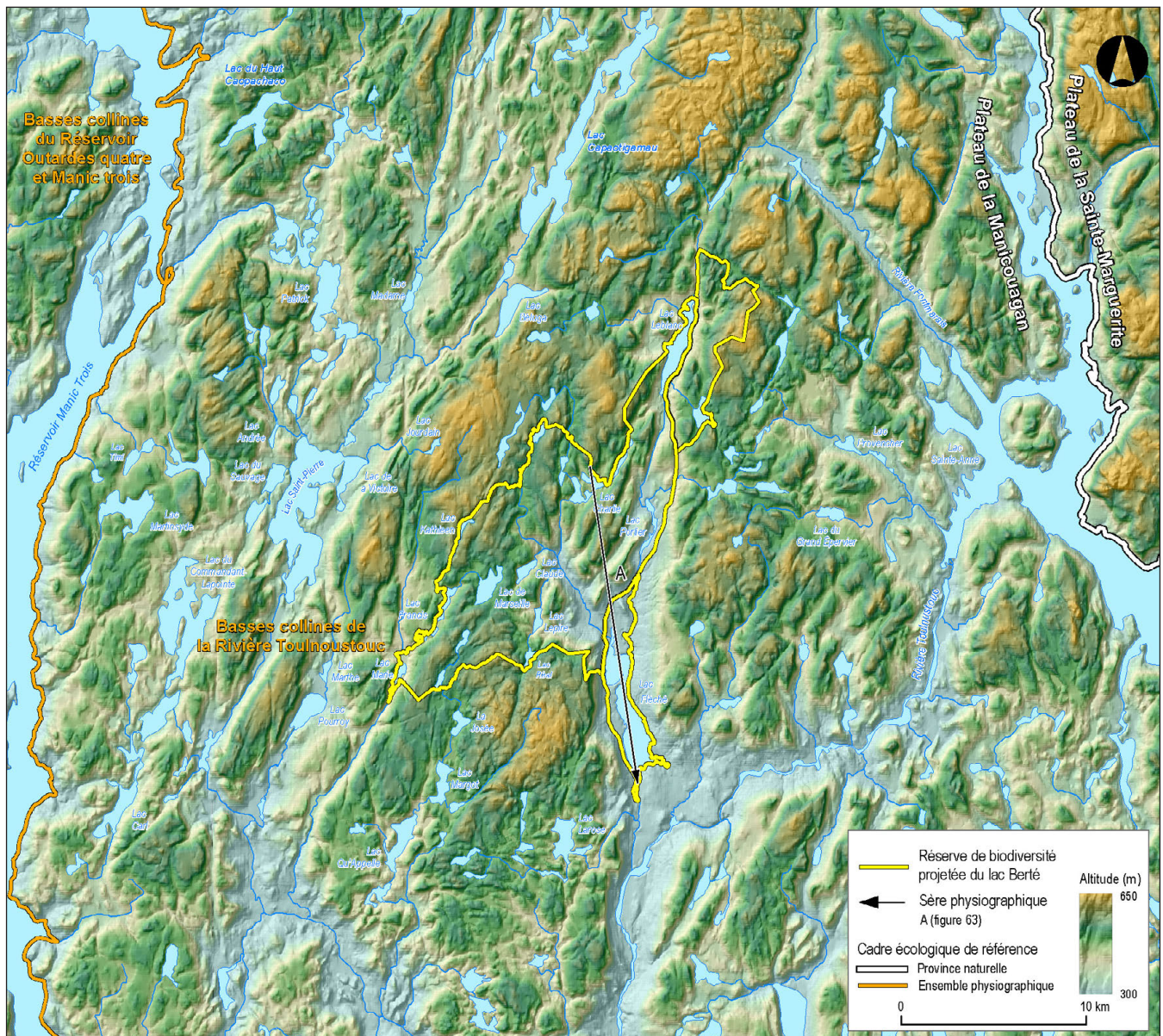
##### Milieu physique

Le climat de la région de la réserve projetée se caractérise par une température de type subpolaire froide (de -9,4 à -6,0 °C), sauf dans le secteur du lac Fléché où la température est de type subpolaire (de -1,5 à -1,9 °C). Dans l'ensemble de la réserve de biodiversité projetée, le niveau de précipitations est de type subhumide (800 à 1 359 mm) et la saison de croissance est qualifiée de moyenne (de 150-179 j.) sauf au sommet des basses collines où elle est qualifiée de courte (de 120 à 149 jours).

La réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher appartient à la région naturelle du Plateau de la Manicouagan dans la province na-

turelle des Laurentides centrales. Plus précisément, elle est comprise dans l'ensemble physiographique des Basses collines de la Rivière Toulousteuc (figure 62). La géomorphologie de la réserve projetée est principalement composée de basses collines recouvertes de till. Le till est mince aux sommets des collines et dans les pentes fortes puis l'épaisseur des dépôts glaciaires augmente en bas de pente et dans les vallées (figure 63). Des dépôts organiques sont aussi présents dans les dépressions et des dépôts fluvio-glaciaires (figure 64) se sont accumulés dans le fond de la vallée du lac Fléché et du lac Porlier (figures 63 et 64). L'altitude de la réserve de biodiversité projetée varie de 130 à 675 m. Sur le plan de la géologie, la réserve de biodiversité projetée est comprise dans la province géologique du Grenville et la roche mère se compose principalement de Migmatite (figure 3).

Figure 62. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : cadre écologique de référence et localisation des sères physiographiques





### Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher

- Province naturelle des Laurentides centrales
- Région naturelle du plateau de la Manicouagan
- Ensemble physiographique des basses collines de la rivière Toulouostouc

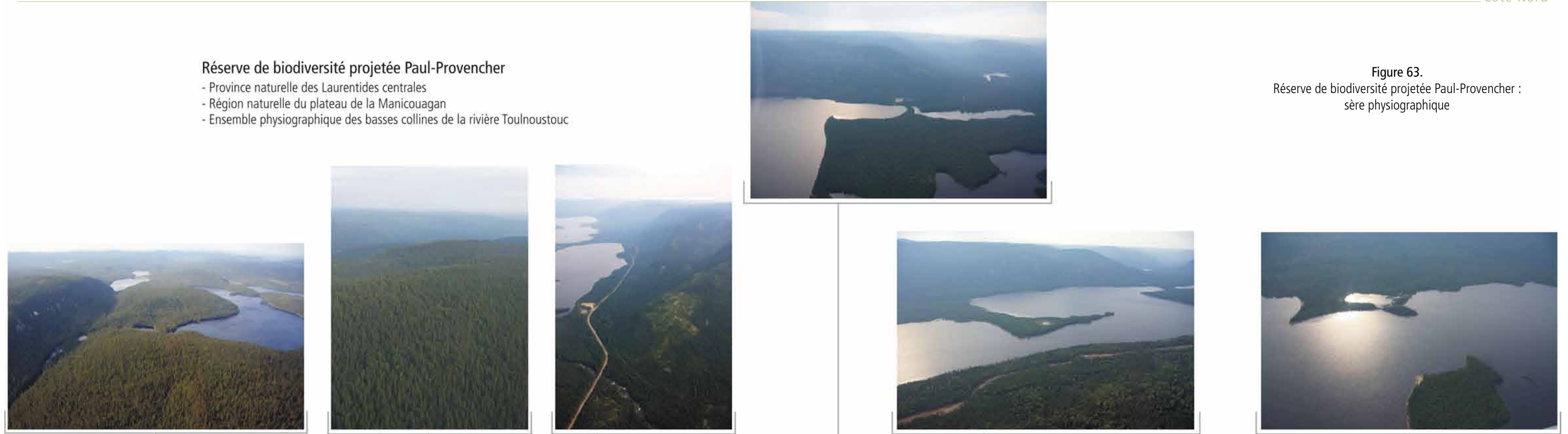
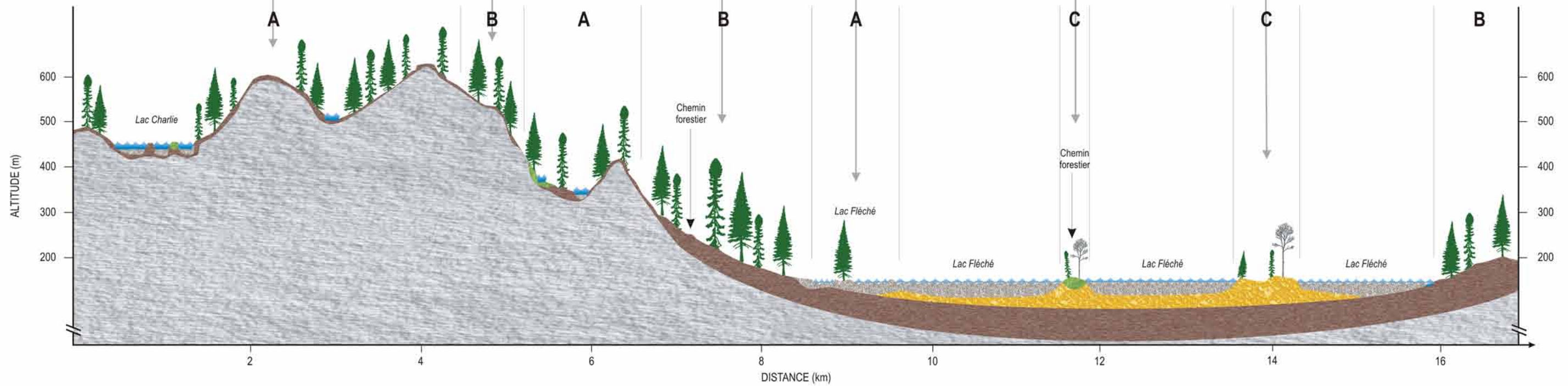


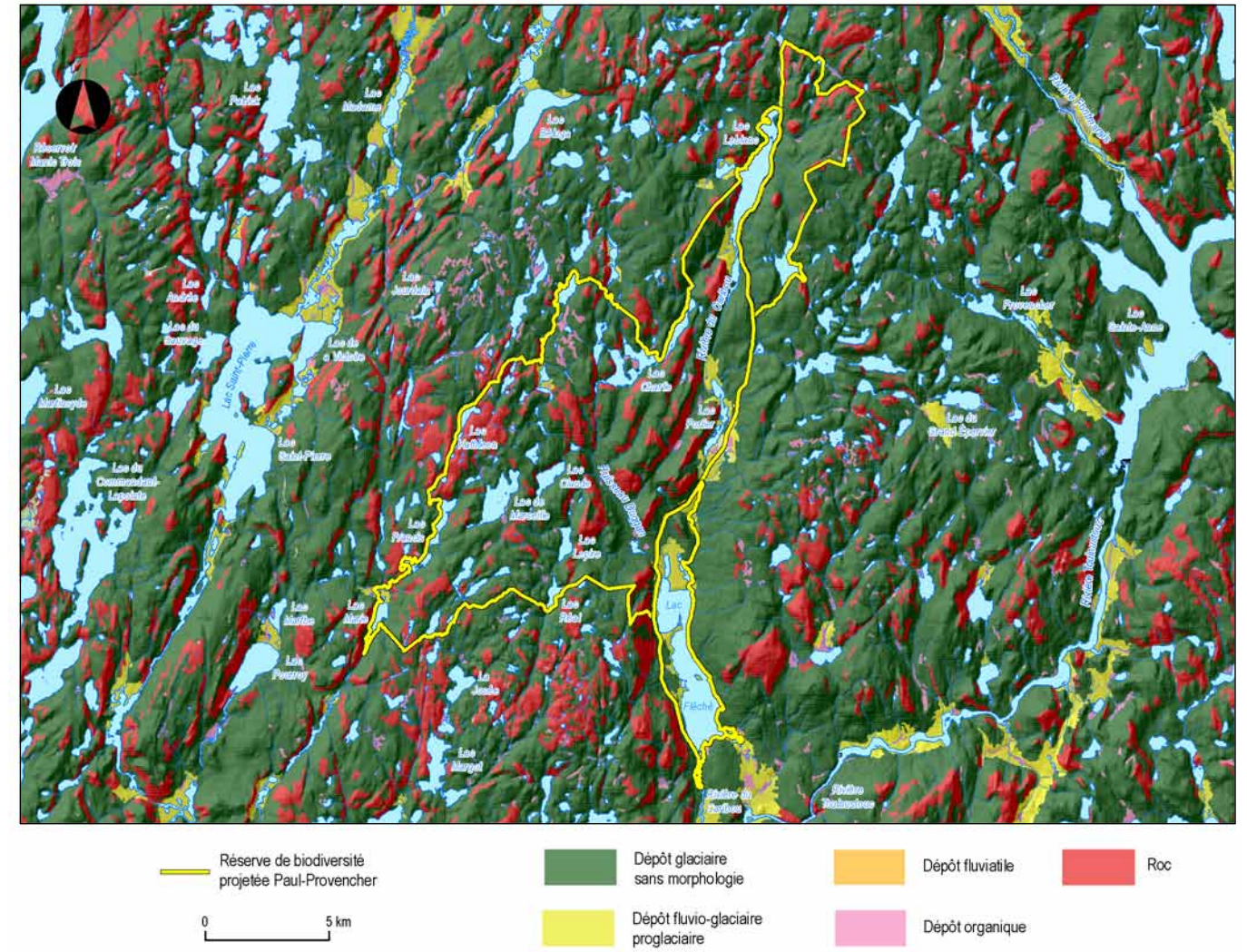
Figure 63.  
Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher :  
sère physiographique



- |  |                            |  |                  |          |   |
|--|----------------------------|--|------------------|----------|---|
|  | Roc                        |  | Épinette noire   | <b>A</b> | Pessière noire à sapin sur mousse et sphaignes                            |
|  | Till indifférencié         |  | Sapin            | <b>B</b> | Sapinière à épinette noire sur mousses et sphaignes                       |
|  | Matière organique          |  | Bouleau à papier | <b>C</b> | Régénération en bouleau à papier, sapin et épinette noire (coupe de 1974) |
|  | Sable et limon             |  |                  |          |   |
|  | Sable, cailloux et gravier |  |                  |          |   |



Figure 64. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : dépôts de surface



Sur le plan de l'hydrographie, les deux réserves projetées sont situées au sein du bassin versant de la rivière Manicouagan et protègent moins de 1 % de la superficie de ce dernier (figure 65). Plus précisément, les deux réserves projetées font partie du sous bassin de la rivière Toulousteouc dont près de 1,5 % de la superficie est protégée. Une portion des deux réserves projetées, 133 km<sup>2</sup>, permet aussi la protection de 34 % du sous-bassin versant de la rivière du Caribou. Près de 24 % de la superficie des réserves projetées est constituée de plans d'eau (figure 66). Les principaux plans d'eau du territoire sont les lacs Fléché (7,7 km<sup>2</sup>), Leblanc (3,2 km<sup>2</sup>) et le lac Charlie (2,6 km<sup>2</sup>). La rivière du Caribou et le ruisseau Duggan (photo 21) sont les principaux affluents du lac Fléché. Ce dernier se déverse ensuite dans la rivière du Caribou qui coule à son tour dans la rivière Toulousteouc.

Photo 21. Ruisseau Duggan (D. Boisjoly, MDDEP)



Figure 65. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : bassins versants de la rivière Caribou

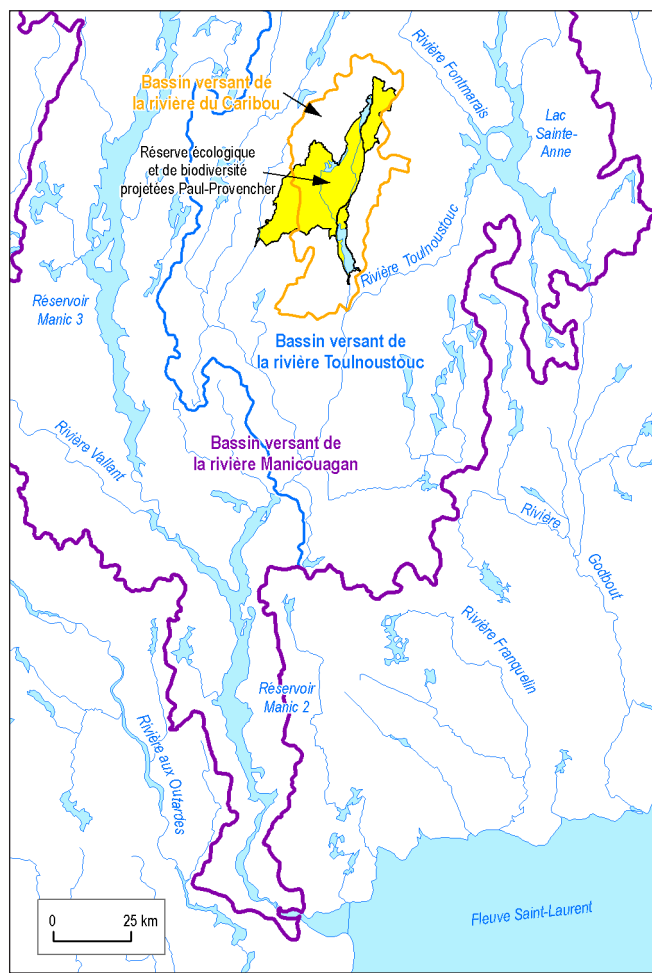
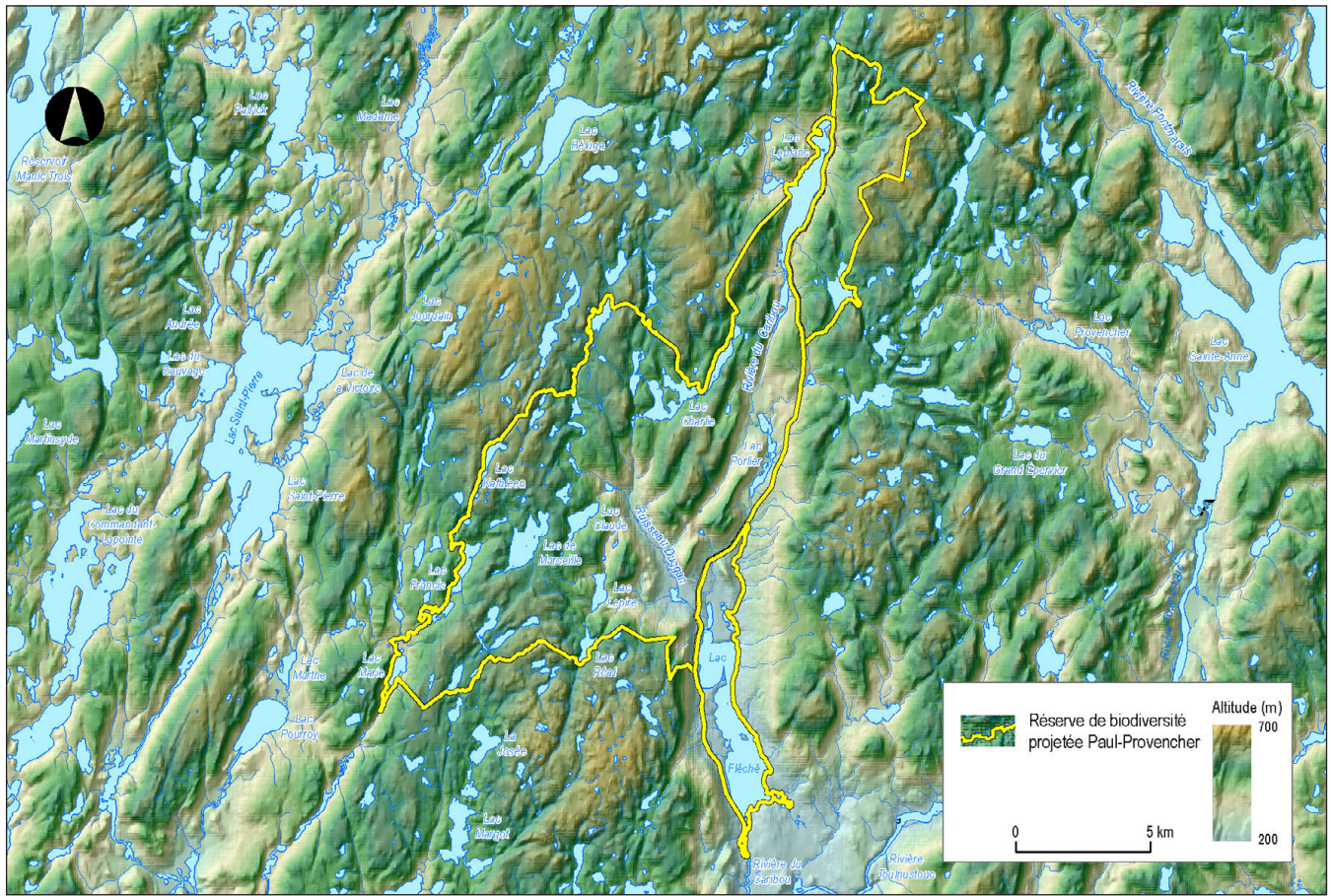




Figure 66. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : réseau hydrographique





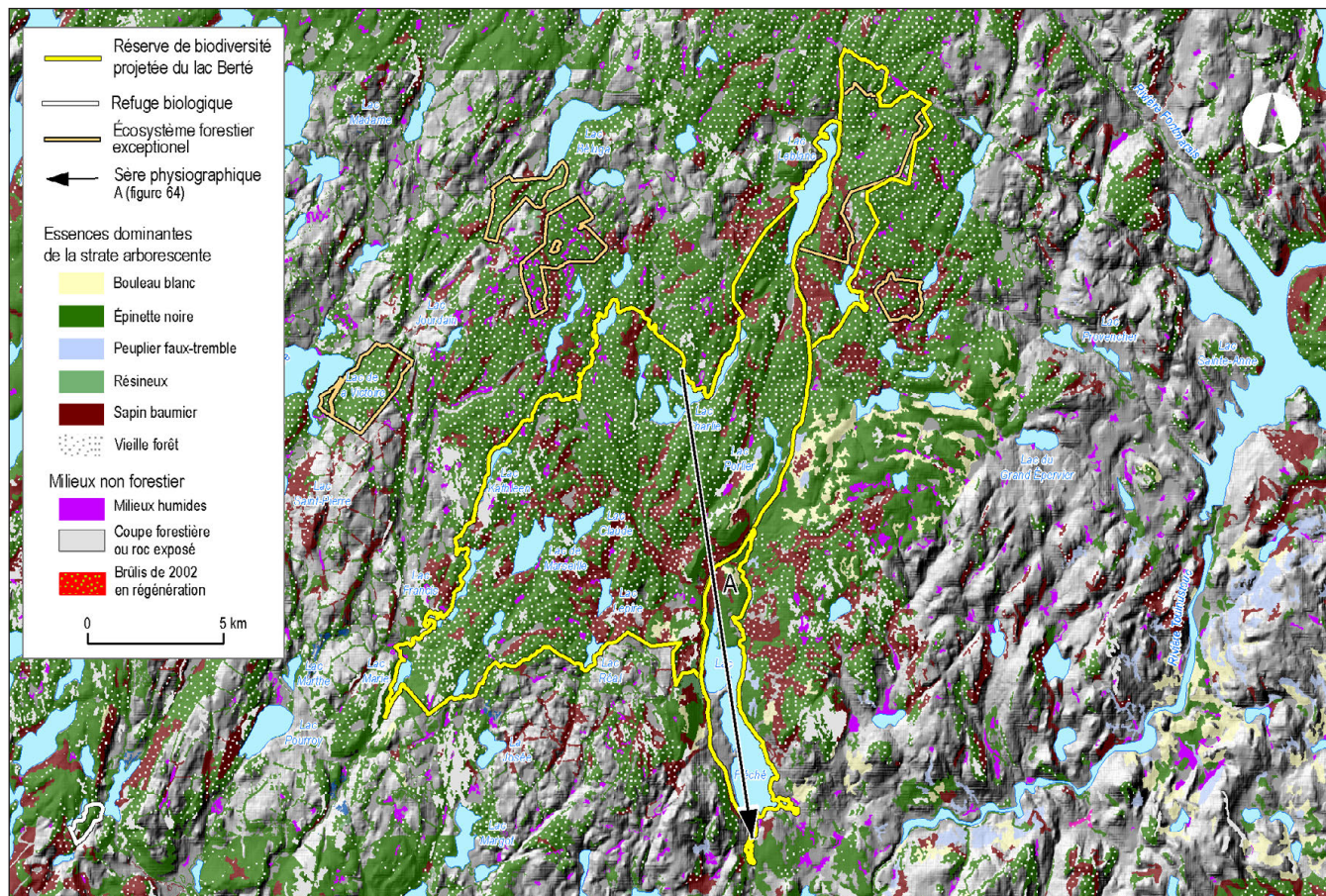
### Milieu biologique

La strate arborescente des deux réserves projetées est principalement constituée par la pessière noire à sapins qui occupe 38 % de la superficie du territoire alors que la pessière à épinette noire représente 22 % du territoire (figure 67). Ces deux types de couvert forestier se retrouvent principalement sur fond de mousses et/ou d'éricacées mais certains peuplements situés dans des secteurs moins bien drainés se retrouvent aussi sur fond de sphaignes. Des peuplements dominés par le sapin (sapinière à épinettes noires et sapinière à bouleaux blancs) sont observés sur près de 11 % du territoire. Seulement 2 % des pessières noires sont retrouvées sur fond de lichens. Les pessières et sapinières sont en grande majorité de vieilles forêts âgées de plus de 120 ans et de vieux peuplements inéquiens (à la structure d'âge inégale). D'ailleurs, le secteur nord de l'aire protégée a été désigné par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune comme refuge biologique. Ce refuge d'une superficie de 1 385 ha et la forêt ancienne du Lac-Leblanc, se superposent en partie à la portion nord de la réserve de biodiversité projetée (figure 67). Des peuplements plus jeunes, où l'espèce dominante est le bouleau blanc et/ou le peuplier faux-tremble, sont aussi retrouvés en plus faible proportion dans les milieux en régé-

nération après feu ou éboulement. Un peu plus de 1 % du territoire de la réserve de biodiversité projetée est constitué de tourbières.

En ce qui concerne la faune, la région du lac Fléché a été désignée comme un secteur d'intérêt pour la protection du caribou forestier. En effet, cette réserve de biodiversité projetée se superpose à un massif de protection de l'habitat du caribou forestier. Toutefois, le dernier inventaire du caribou forestier, réalisé à l'hiver 2009 par le MRNF dans ce secteur, n'a pas démontré d'utilisation à l'intérieur ou à proximité des limites de la réserve de biodiversité projetée. Des occurrences de garrot d'Islande, une autre espèce désignée comme vulnérable au Québec, ont été rapportées pour le secteur du lac Charlie. L'ours noir et l'orignal fréquentent aussi le territoire de même que de nombreuses autres espèces de mammifères et d'oiseaux associées à la forêt boréale de la région (voir section faune dans le portrait régional). Quant à la faune aquatique, le touladi, l'omble de fontaine, l'éperlan arc-en-ciel, l'épinoche à trois épines, le meunier noir, le meunier rouge, le mené de lac et le grand corégone ont été recensés au lac Fléché. L'omble de fontaine est aussi présent dans la plupart des lacs et cours d'eau du territoire de même que le mené de lac dans le ruisseau Duggan.

Figure 67. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : végétation



### Milieu social

Bien que le territoire de la réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher ait probablement été utilisé par les communautés autochtones historiquement, aucun site archéologique n'a été recensé au sein de l'aire protégée probablement parce qu'aucune fouille n'a été effectuée dans le secteur. Toutefois, des sites archéologiques amérindiens datant du préhistorique d'âge indéterminé (de 12 000 à 450 AA) à l'amérindien historique ancien (de 1500 à 1899) ont été recensés sur les rives de la rivière Toulnostouc à moins de 5 km de la réserve de biodiversité projetée.

La réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher fait partie du Nitassinan de la communauté Innue de Pessamit et est située dans la réserve à castor de Bersimis (UGAF 56), dans laquelle les communautés innues bénéficient de droits particuliers relatifs à la chasse et au piégeage des animaux à fourrure.

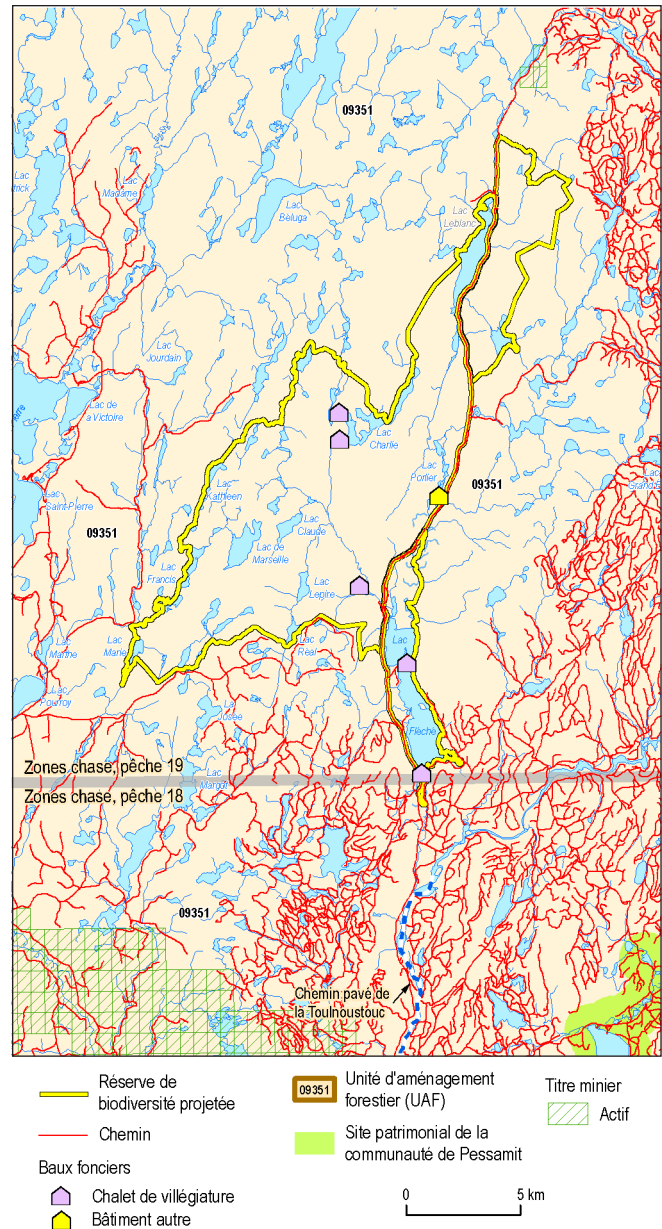
La réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher est accessible par voie terrestre à partir d'un chemin forestier lui-même accessible via le chemin de la Toulnostouc, un chemin pavé (figure 68). Cinq droits fonciers ont été octroyés sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée : un droit à des fins de villégiature et quatre droits à des fins d'abri sommaire. Les lacs et le territoire accessible à partir du chemin forestier sont utilisés à des fins de chasse et pêche et sont situés dans la zone de chasse et pêche 19. La décharge du lac Fléché est toutefois située dans la zone de chasse et pêche 18. En moyenne, quatre orignaux sont chassés avec succès dans le territoire des deux réserves projetées chaque année. Des camions de transport de bois utilisent aussi certaines portions du chemin forestier longeant le lac Fléché et de nombreux chemins forestiers ont été construits récemment aux alentours de l'aire protégée et ne sont pas illustrés à la figure 68. Un banc d'emprunt servant à l'entretien du chemin forestier est situé en bordure du lac Fléché.

#### 4.5.5 Contributions de l'aire protégée

##### Représentativité

Sur le plan de la représentativité des éléments physiques, les deux réserves projetées Paul-Provencher visent la protection d'écosystèmes représentatifs de l'ensemble physiographique des Basses collines de la Rivière Toulnostouc. La réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher, la réserve écologique et les refuges biologiques contribuent à la protection de cet ensemble physiographique à raison de près de 4 %. Près de 40 % des objectifs de représentativité (dans le cadre de l'objectif gouvernemental du 8 %) de cet ensemble physiographique sont atteints. Les basses et hautes collines avec dépôts glaciaires sont bien représentées. La principale carence sur le plan de la représentativité physique consiste en une légère sous-représentativité des fonds de vallée avec dépôts fluvio-glaciaires qui sont aussi en carence au niveau de la province naturelle. Cette ré-

Figure 68. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : utilisation



serve de biodiversité projetée contribue aussi à la protection d'une portion de l'hydrosystème du lac Fléché.

Au sujet de la représentativité des éléments biologiques, cette réserve de biodiversité projetée contribue à la protection de pessière noire sur mousses ou sphaignes, un type de végétation dont la proportion protégée est insuffisante dans la province naturelle des Laurentides centrales (Brassard et autres, 2009). En ce qui concerne la contribution de cette aire protégée projetée dans la protection des vieilles forêts, celle-ci est très importante puisque 84 % des forêts des réserves projetées (112 km<sup>2</sup>) sont âgées de 120 ans et plus ou



de vieilles forêts inéquiennes. Quant aux forêts productives, plus de 80 % (131 km<sup>2</sup>) de cette aire protégée projetée est constitué de milieux productifs et contribue à combler cette carence.

Cette aire protégée projetée contribue à la protection d'espèces désignées comme vulnérables en protégeant l'habitat du caribou forestier. De plus, la protection du massif de montagnes et des lacs contribue à la protection de sites de reproduction pour le garrot d'Islande.

#### *Efficacité*

Les réserves de biodiversité et écologique projetées Paul-Provencher assurent la protection d'un territoire où les perturbations d'origine anthropique sont minimales. Toutefois, la présence d'un chemin forestier utilisé régulièrement fragmente le territoire et diminue la naturalité de cette aire protégée.

Au chapitre de la configuration, l'aire protégée projetée est d'une superficie (165 km<sup>2</sup>) minimale pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers car, dans cette région sur une période de 30 ans, 44 % des feux étaient d'une taille variant entre 10 et 100 km<sup>2</sup> et 44 % étaient d'une taille variant entre 100 et 500 km<sup>2</sup> (Gauthier et autres, 2008). De plus, la réserve de biodiversité projetée présente un ratio périmètre/superficie de 0,9 alors que le ratio idéal (cercle parfait) pour une superficie équivalente serait six fois moindre, soit 0,15. De plus, si on soustrait une bordure de 3 km aux limites, il reste un noyau de conservation d'environ 10 km<sup>2</sup>. Les effets de bordure seraient donc très importants au sein de cette réserve de biodiversité ce qui pourrait d'ailleurs expliquer en partie que le caribou forestier ne semble plus utiliser le territoire. En effet, cette aire protégée est entourée de coupes forestières et elle est aussi traversée par un chemin forestier alors que le caribou évite les bordures de coupes forestières, de forêts en régénération et les bordures de chemins sur des distances pouvant aller jusqu'à 13 km (Vors et autres, 2007). L'augmentation du dérangement humain et la hausse de la prédation associée aux coupes pourraient donc être responsables de l'abandon de ce territoire par cet écotype vulnérable.

#### 4.5.6 Enjeux de conservation

La protection de l'habitat du caribou forestier et la préservation des vieilles forêts sont les principaux enjeux de conservation associés à ce territoire. Pour le caribou forestier, une attention particulière devra être portée à maintenir une connectivité fonctionnelle avec les aires protégées et les blocs de protection environnants afin de favoriser le retour du caribou dans cette réserve de biodiversité à la suite de la régénération des forêts matures.

#### 4.5.7 Proposition d'ajustements de limites

La proposition de réserve de biodiversité Paul-Provencher permanente (figure 69) correspond aux limites fusionnées de la réserve de biodiversité projetée et de la réserve écologique projetée Paul-Provencher. Bien que des agrandissements eussent été nécessaires afin d'améliorer l'efficacité de cette aire protégée sur le plan de la configuration ou de la préservation des écosystèmes aquatiques et des paysages, le territoire entourant les limites actuelles des réserves projetées fait présentement l'objet de coupes forestières ou l'a été récemment. Il n'était donc pas pertinent d'inclure ces territoires à la réserve de biodiversité car ils n'auraient pas permis de combler des carences sur le plan de la représentativité des éléments biologiques telles que les vieilles forêts. L'inclusion de ces territoires aurait contribué à l'ajout de jeunes forêts issues de perturbations anthropiques déjà trop présentes dans les aires protégées (Brassard et autres, 2009).

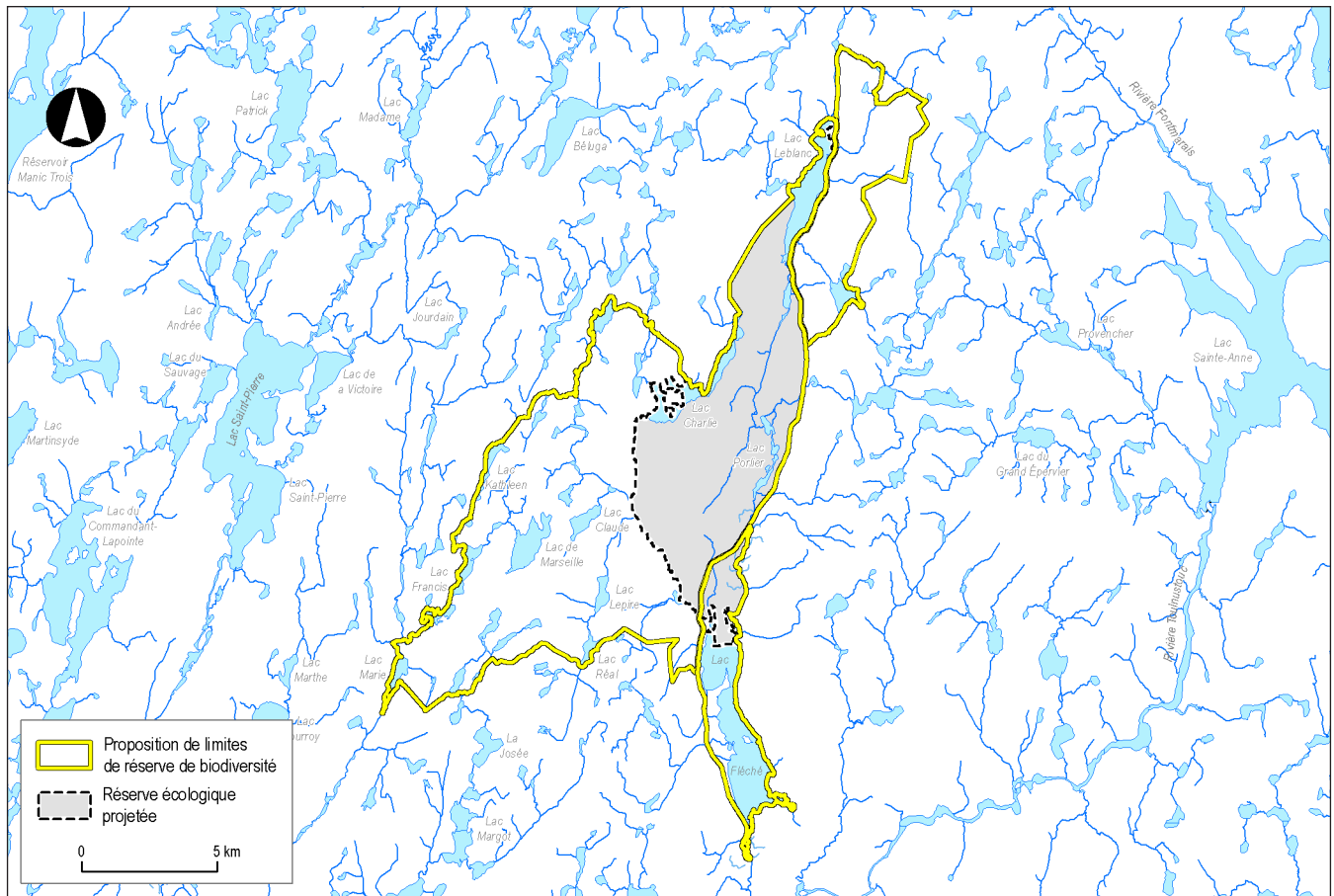
#### 4.5.8 Gestion de la réserve permanente

La gestion de la réserve de biodiversité permanente Paul-Provencher devra permettre d'atteindre en priorité les objectifs de conservation de l'aire protégée. En l'absence de caribou forestier et de pourvoirie, aucune particularité de gestion n'est prévue pour ce territoire. Le territoire étant facilement accessible par voie routière et possédant un excellent potentiel pour les activités de plein air, une mise en valeur pourrait être envisagée. Par exemple, le banc d'emprunt situé en bordure du lac Fléché est un endroit idéal pour développer un site de camping et un lieu de départ pour des sentiers qui permettraient d'accéder aux massifs situés à l'ouest du lac.

La réserve de biodiversité permanente Paul-Provencher, étant un territoire facilement accessible, située à « proximité » de Baie-Comeau, une gestion axée sur le potentiel de mise en valeur est envisagée. En raison du potentiel élevé de mise en valeur, le MDDEP pourrait collaborer à la mesure de ces moyens dans le cadre de projets de nature écologique, éducative, interprétative et écotouristique. La signalisation, la surveillance et les actions de communication viseront en particulier les sites mis en valeur le cas échéant. Les besoins de gestion active y seront plus élevés si une mise en valeur y est réalisée. Un comité de gestion mettant à contribution les utilisateurs du territoire pourrait être mis sur pied afin de participer à la rédaction d'un plan d'action qui permettrait de déterminer les priorités de gestion pour cette aire protégée telle la définition d'un programme de mise en valeur. La compagnie Abitibi-Bowater a démontré un intérêt à participer à certaines activités de gestion telles que la signalisation.



Figure 69. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : proposition d'ajustements de limites





#### 4.5.9 Considération de connectivité

La figure 70 présente les secteurs désignés comme des corridors potentiels qui permettraient de connecter la réserve projetée Paul-Provencher aux autres aires protégées environnantes. Les secteurs désignés comme des corridors potentiels permettraient de connecter la réserve de biodiversité Paul-Provencher aux réserves de biodiversité projetée du lac Berté et de la vallée de la rivière Godbout ainsi qu'aux habitats d'importance pour le caribou forestier. La configuration de ces corridors a été déterminée principalement en fonction des corridors préalablement désignés dans la stratégie d'aménagement du caribou forestier. Les corridors de connectivité proposés ici ne constituent pas des propositions d'aires protégées mais visent à souligner l'importance de maintenir l'intégrité écologique dans ces secteurs de façon à permettre la migration des espèces et des processus écologiques. Des études et analyses plus approfondies seront nécessaires afin de préciser davantage ces corridors et le mode de gestion qui serait le plus approprié.

Figure 70. Réserve de biodiversité projetée Paul-Provencher : considération de connectivité

